

Compte rendu de la séance du 26 mai 2020

Présents : Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Luc BECARDIT, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Vanessa LOUVART, Sylvia MARTINE, Cédric PECH, Sandrine RENOU, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

Ordre du jour:

- 1 - Election du Maire
- 2 - Fixation du nombre des Adjointes
- 3 - Election des Adjointes
- 4 - Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire sortant Marcel TUBAU ouvre la séance du conseil municipal et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et les déclare installés.

La présidence du conseil municipal est confiée au conseiller le plus ancien Marcel TUBAU.

01 - ELECTION DU MAIRE (DE 10 2020)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L 2122-17, La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel TUBAU, le plus âgé des membres du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Mme Annick ROSALEN pour assurer ces fonctions.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mme LOUVART Vanessa

Mme BOURREL Béatrice

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

La candidature suivante est présentée :

- Marcel TUBAU

Monsieur le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 08

a obtenu

- Monsieur Marcel TUBAU quatorze - 14 voix.

Monsieur Marcel TUBAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

02 - Délibération portant création du nombre d'adjoints (DE 11 2020)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre, d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

03 - Election des ADJOINTS

Election du 1ER ADJOINT (DE 12 2020)

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

Monsieur GUIBBERT Claude

il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 08

a obtenu

- Monsieur Claude GUIBBERT quatorze - 14 voix.

Monsieur Claude GUIBBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint.

Election du 2EME ADJOINT (DE 13 2020)

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

Monsieur BARTES Daniel

il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 08

a obtenu

- Monsieur Daneil BARTES treize - 13 voix.

Monsieur Daniel BARTES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Adjoint.

04 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire Marcel TUBAU donne lecture de la charte de l'élú local et assure la distribution à chaque élu.

FIN DE LA SEANCE : 19h30